



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

RÉSERVATION AU VIDE-GRENIERS DE LA SAINT QUIL DE MARSSAC

DIMANCHE 30 AOÛT 2026

Comité des Fêtes de MARSSAC

Mairie de MARSSAC

Rue de la Mairie

81150 Marssac-sur-Tarn

✉ cfmarsac@gmail.com

1 - COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Numéro de la pièce d'identité :

2 - RÉSERVATION DE L'EMPLACEMENT

La réservation minimale est de 4 mètres linéaires
au prix de 13,00 €.

Les réservations se font par multiples de 4 mètres.

Nombre d'emplacements (4 mètres linéaires par emplacement) :

Longueur totale réservée : mètres linéaires

Tarif : 13,00 € par emplacement de 4 mètres linéaires

Montant à régler :

..... emplacement(s) x 13,00 € = €

CONDITIONS DE RÉSERVATION

- La réservation minimale est de 4 mètres linéaires, au prix de 13,00 €.
- Les réservations s'effectuent uniquement par multiples de 4 mètres linéaires.
- La réservation d'un emplacement ne sera définitive qu'à la réception du montant total de la dite place.
- Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions payées.
- D'une façon générale, l'agencement de la manifestation est du ressort exclusif des organisateurs et ne peut donner lieu à aucune réserve de la part des exposants.

3 - RESTAURATION (SUR RÉSERVATION) – LIVRAISON SUR VOTRE STAND

☐ **Petit-déjeuner Tripoux : 12,00 €**

Nombre de repas :

Montant : x 12,00 € = €



☐ **Repas de midi Chili con carne : 12,00 €**

Nombre de repas :

Montant : x 12,00 € = €



RÉCAPITULATIF DU RÈGLEMENT

Désignation	Montant
Emplacement(s) : x 13,00 €	 €
Petit-déjeuner(s) Tripoux : x 12,00 €	 €
Repas Chili con carne : x 12,00 €	 €
TOTAL À RÉGLER	 €

Le règlement total est à joindre à ce bulletin d'inscription.

Aucun emplacement ne sera attribué sans réception du paiement.

Mode de règlement accepté :

- ☐ Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Marssac
☐ Espèces

4 - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

- ☐ De ne pas être commerçant(e).
☐ De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce).
☐ De non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).
☐ Reconnais avoir pris connaissance du règlement du Vide-grenier de MARSSAC et de m'y conformer.

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et sincères.

Fait à :

Le : / / 2026

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :